Pouvoir d'emprunt

projets de loi pertinents. Je vais donc le faire car j'estime qu'il vaut la peine et qu'il est même salutaire pour ceux qui lisent le hansard de se remémorer les faits exacts. La première mesure, le projet de loi C-30, réclamait 12 milliards. Il a reçu la sanction royale le 17 juillet 1980, soit trois mois tout juste après les élections et le retour au pouvoir de ce gouvernement.

Avec la deuxième mesure, soit le projet de loi C-59, on demandait 14 milliards. La sanction royale a été donnée à cette mesure le 8 avril 1981, c'est-à-dire neuf mois plus tard.

Avec la troisième, soit le projet de loi C-111, on réclamait 6.6 milliards. C'est le 17 juin 1982 que ce projet a reçu la sanction royale, ou quinze mois plus tard.

Avec la quatrième mesure, soit le projet de loi C-125, c'était 7 milliards que le gouvernement réclamait et le 14 août 1982, deux mois à peine après le dernier projet de loi, la sanction royale lui était donnée.

Le cinquième, soit le projet de loi C-128, demandait 4 milliards et la sanction royale lui était donnée le 8 novembre, c'est-à-dire trois mois plus tard.

Le sixième, soit le projet de loi C-143, réclamait 19 milliards et recevait la sanction royale le 30 mars, quatre mois après celle qui l'a précédée.

La septième à présent, le projet de loi C-151, qui réclame 14.7 milliards, a été déposée le 3 mai, c'est-à-dire deux mois tout juste après que la sanction royale ait été donnée à la mesure précédente.

Certains de mes collègues et moi-même, ainsi que d'autres députés, avons essayé d'imaginer ce que pareille somme pouvait bien représenter sous forme par exemple de milliers de dollars mis bout à bout, encerclant le globe tant de fois, ou encore de Rolls Royce au prix unitaire de tant, placées à la queue leu leu tout autour de la planète tant de fois.

(1210)

Ces comparaisons figurant déjà au hansard, point n'est besoin de les répéter. Celle que je tiens à établir est différente. L'une des comparaisons porte sur le projet de loi C-151 dont nous sommes saisis et par lequel le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 14.7 milliards de dollars. Je tiens à le comparer au budget des dépenses du gouvernement.

En premier lieu, les 14.7 milliards de dollars que le gouvernement demande aujourd'hui dépassent de près de 5 milliards le montant du budget des dépenses que le premier ministre (M. Trudeau) a présenté lorsqu'il a accédé au pouvoir pour la première fois en 1968. Le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter 5 milliards de plus que ce qu'il avait prévu de dépenser et qu'il a bel et bien dépensé en 1968. Son budget des dépenses atteignait alors 9.8 milliards de dollars. Le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter une somme équivalente à un tiers que celle qu'il a dépensée en 1968, alors que le déficit budgétaire n'atteignait que trois-quarts de milliard.

La deuxième comparaison que je tiens à faire, c'est que avant 1972, le budget des dépenses du gouvernement n'a jamais atteint le pouvoir d'emprunt qu'il demande aujourd'hui. En effet en 1972, le budget des dépenses atteignait 14.8 milliards de dollars alors que le déficit budgétaire dépassait à peine le demi-milliard. C'est à peu près le montant que le gouvernement nous demande maintenant l'autorisation d'emprunter.

Ma troisième comparaison, et vraisemblablement la plus flagrante, c'est que la somme globale que le gouvernement a demandé d'emprunter au cours de la présente législature est à peu près la même que la somme globale des dépenses générales en 1982. C'est ahurissant surtout lorsqu'on songe que cette somme sera en sus bien entendu des recettes générales provenant des impôts que les particuliers comme vous et moi et les entreprises payons.

Depuis 13 ans qu'il exerce le pouvoir, le gouvernement a dépensé quelque 200 milliards de dollars. Au cours de cette période, il a poussé l'outrecuidance jusqu'à demander l'autorisation d'emprunter le tiers de ces 200 milliards, soit 77.3 milliards 200 milliards ont été dépensés depuis que le premier ministre dirige le gouvernement.

Je sais que le gouvernement va chercher à nous convaincre que s'il a été obligé d'emprunter autant d'argent, c'est à cause du chômage et de l'inflation qui sont extrêmement élevés. C'est vrai dans une certaine mesure. Le gouvernement ne saurait se dérober à certains engagements financiers qu'il a pris, alors qu'il aurait mieux fait d'attendre des circonstances plus propices pour les prendre; je songe notamment à l'acquisition de secteurs de service, sans parler d'un certain nombre d'initiatives fort dispendieuses dans le domaine de la publicité, et d'un certain nombre d'investissements dans des entreprises dont la viabilité est aléatoire.

Le gouvernement entend consacrer, beaucoup plus par goût que par nécessité, une très forte proportion de l'argent qu'il demande à ces entreprises qui, pour une bonne part, non seulement présentent des risques sérieux, mais obéissent manifestement à des préoccupations politiques. Je mentionnerai seulement les centaines de millions que le gouvernement a dépensés depuis deux ou trois jours dans une certaine région du pays et ceux qu'il entend encore dépenser, s'il faut en croire les journaux de ce matin, pour s'attirer les suffrages des pêcheurs. Il espère que ceux-ci vont se précipiter vers l'assiette au beurre.

J'ai suffisamment décrit l'ampleur et l'énormité de la somme que le gouvernement nous demande d'approuver par le biais de ce projet de loi. J'aimerais aborder maintenant une autre considération qui en découle et, en guise d'entrée en matière, je vous invite à vous reporter à octobre dernier, plus précisément le jour où le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté son modeste projet de loi visant à emprunter 4 milliards de dollars. Ce jour-là, le ministre a formulé une observation qui m'a fait voir sous un jour à la fois nouveau et inquiétant la façon dont le gouvernement songe à financer ses activités. Comme en fait foi le hansard du 27 octobre 1982 à la page 20080, le ministre a en effet déclaré:

En 1975, le gouvernement s'était engagé à limiter la hausse des dépenses fédérales aux taux de croissance tendancielle du PNB.

Il a ensuite félicité son gouvernement d'avoir respecté cet engagement, engagement d'autant mieux respecté, a-t-il ajouté, si l'on ne tient pas compte du service de la dette. N'aimerions-nous pas tous pouvoir ne pas tenir compte des intérêts lorsque nous remboursons nos dettes personnelles? Certes, notre situation financière serait beaucoup plus encourageante si l'on pouvait laisser tomber les paiements d'intérêts lorsque nous faisons nos comptes afin de savoir si nous pouvons nous payer un voyage ou si nous devons nous séparer d'une propriété que nous espérions conserver jusqu'à notre retraite?